

Lyon, le 14 décembre 2011

Certificats d'Obtention Végétale : Non à une loi contre-nature !

Payer pour utiliser ses propres graines : c'est ce que va imposer aux agriculteurs la loi adoptée le 28 novembre par l'Assemblée nationale ; c'est ce que dénonce le groupe socialiste dans un vœu voté ce jour par l'Assemblée régionale. Cette nouvelle loi, promulguée le 8 décembre dernier sous la pression de groupes industriels, prévoit en effet que les agriculteurs auront désormais à s'acquitter d'une taxe, dite « Contribution volontaire obligatoire » (!), s'ils utilisent des graines issues de leurs propres récoltes pour les ressemer l'année suivante. Pire encore, pour certaines espèces, ressemer librement sera même interdit ! Le plus souvent, les agriculteurs n'auront donc d'autre choix que d'acheter directement leurs graines auprès des semenciers. C'est la logique brutale du marché contre les agriculteurs, qui n'ont pas besoin de ce nouveau coup bas du gouvernement et de la majorité UMP.

Cette nouvelle disposition, outre ses **conséquences financières non négligeables** pour une profession déjà en difficulté, constitue une **menace forte pour la diversité agricole**. En effet, le droit à réutiliser librement ses propres semences permet l'usage de larges variétés d'espèces cultivées, garante de la biodiversité, alors que l'industrie semencière pousse à la standardisation des productions. Renoncer à ce libre choix des agriculteurs mettrait ainsi fin à cette pratique ancestrale au cœur même de leur activité depuis les débuts de l'agriculture.

En outre, il s'agit là d'une mise en péril supplémentaire des exploitants au profit des industries semencières. Il y a ainsi un **fort risque de voir les agriculteurs devenir de simples sous-traitants de l'industrie agro-alimentaire, pour des raisons purement mercantiles.**

C'est pourquoi **les élus du groupe socialiste s'opposent fermement à ces atteintes aux droits élémentaires des agriculteurs et demandent donc l'abrogation de cette loi contre-nature !**